



RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

DOSSIER D'ENREGISTREMENT D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES

SARL DE MONTVILLIERS
Montvilliers - Escrennes (45)

Conseillers en charge de l'étude :

Ludivine CHATEVAIRE
Conseillère Agri-Environnement

Sébastien BARON
Responsable Equipe Grandes Cultures – Fourrages

12 octobre 2023

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Loi du 31/01/1924

Siret 184 500 031 000 28

APE 9411Z

www.loiret.chambagri.fr

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1. PRESENTATION DU PROJET	3
2. LOCALISATION DE L'INSTALLATION.....	3
2.1. Le site.....	3
2.2. Les parcelles d'épandage	4
3. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES.....	6
3.1. Productions animales	6
3.2. Productions animales	6

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site	3
Figure 2 : Localisation des parcelles d'épandage	5

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Projet 2023 - dindes et poulets	6
Tableau 2 : Valeur agronomique des effluents de volailles	7



1. PRESENTATION DU PROJET

La SARL DE MONTVILLIERS, représentée par Mme Clémence BELLANGER, souhaite modifier le régime de son élevage de volailles situé « rue Grant Montvilliers » sur la commune d'Escrennes.

L'élevage comprend deux bâtiments, il est aujourd'hui soumis au régime de déclaration pour 21 000 emplacements sur les 2 bâtiments de production. Suite à la construction du 2nd bâtiment de 1 837 m² dont 477 m² de jardin d'hiver, le projet consiste à augmenter l'activité de la SARL de Montvilliers. Le bâtiment existant d'une surface de 1 329 m² servira pour l'élevage de poulets, et le nouveau bâtiment servira pour l'élevage de dindes.

La demande porte sur 39 951 emplacements.

2. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

2.1. LE SITE

Le site est situé au Nord-est de la commune d'Escrennes.

Figure 1 : Localisation du site

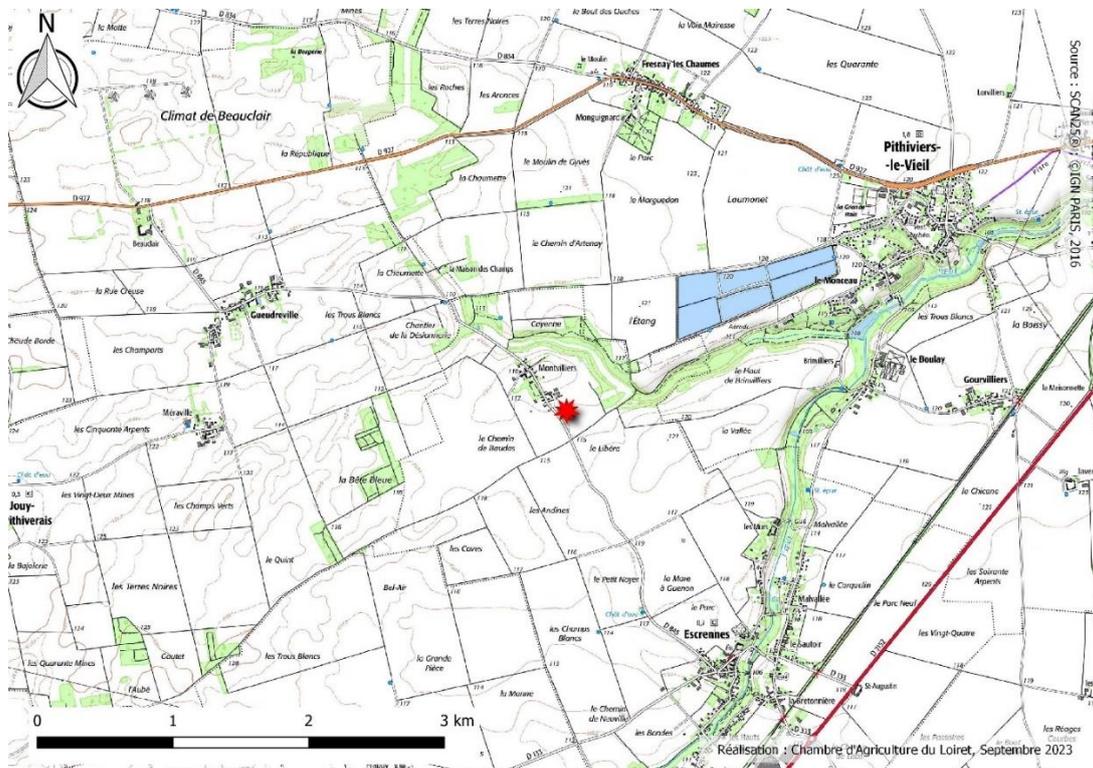


Figure 2 : Vue aérienne du site



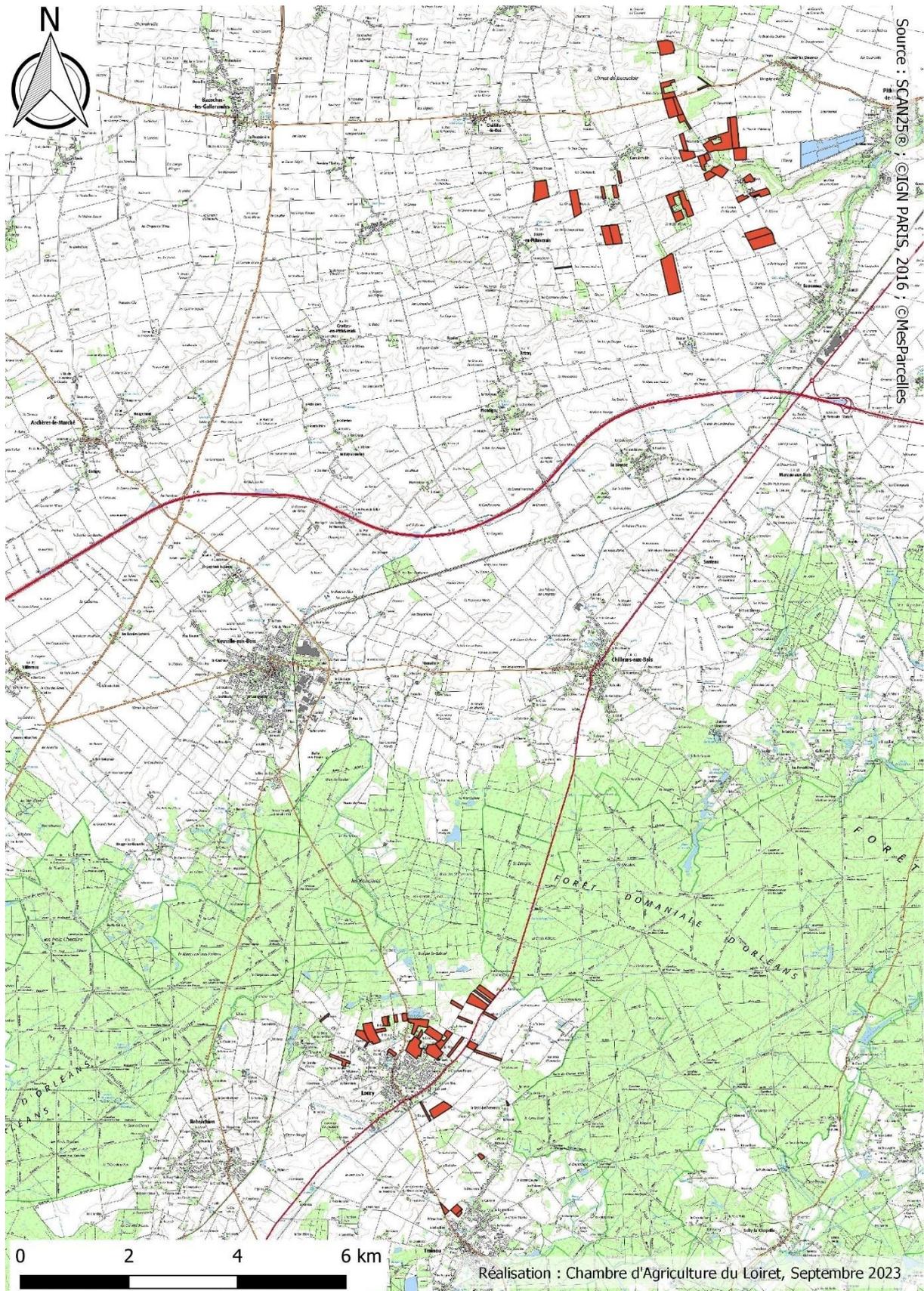
2.2. LES PARCELLES D'EPANDAGE

Les parcelles d'épandage représentent 226,79 ha et sont présentes sur les communes suivantes (figure 2) :

- Attray (45)
- Bazoches les Gallerandes (45)
- Escrennes (45)
- Jouy en Pithiverais (45)
- Loury (45)
- Pithiviers le Vieil (45)
- Trainou (45)



Figure 3 : Localisation des parcelles d'épandage



3. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

3.1. PRODUCTIONS ANIMALES

À la suite de la construction du second bâtiment, l'élevage s'oriente vers la production de poulets standards dans le bâtiment 1, et de dindes dans le bâtiment 2, avec l'intégrateur Nouri'Vrai. Les poulets et dindes arrivent âgés de 1 jour sur le site. Les densités seront de 23 poulets standard/m² et 6,8 dindes médiums/m².

On estime que 2,5 bandes sont intégrées au cours de l'année en dindes avec une durée d'élevage d'environ 120 jours par lot et un vide sanitaire de 20 jours environ entre 2 lots.

Pour les poulets, 7 bandes par an seront intégrées, avec une durée de 35 jours et un vide sanitaire entre 2 lots.

Les effectifs maximaux du projet sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Projet 2023 - dindes et poulets

Bâtiment	Taille des bâtiments	Production	Effectifs par lot	Densité au m ²	Nb de bandes/an	Animaux produits / an
Bâtiment 1	1 329 m ²	Poulets standards	30 567	23	7	204 426*
Bâtiment 2	1 360 m ²	Dindes médiums	9 384	6,9	2,5	21 621*

**Avec prise en compte de 4,46 % de mortalité en poulets standards et de 7,84 % en dindes médiums (enquête avicole, Grand-Ouest, 2017).*

La demande porte donc sur 39 951 emplacements.

3.2. PRODUCTIONS ANIMALES

Les effluents produits sont et seront épandus. Pour le calcul du tonnage, nous avons pris la valeur moyenne du Corpen soit 150 kg/m² de bâtiment. En ce qui concerne la valeur N, P₂O₅ et K₂O, nous nous sommes basés sur les normes Corpen actualisées en 2013 pour des poulets standards et les dindes médiums.



Tableau 2 : Valeur agronomique des effluents de volailles

Production	Surface du bâtiment (m ²)	Animaux produits par an	N (kg)	P ₂ O ₅ (kg)	K ₂ O (kg)	Tonnage
Poulets standards	1329	1	0,028*	0,015*	0,03*	199
		204 426**	5 724	3 066	6 133	
Dindes mediums	1360	1	0,237*	0,23*	0,242*	204
		21 621**	5 124	4 973	5 232	
Total		Kg/t	26,89	19,93	28,18	403

*Normes Corpen : production par animal pour une année

**Les animaux produits tiennent compte du taux de mortalité égal à 7,76% (enquête avicole du Grand Ouest, 2017)

Les fumiers de volailles sont assimilés à des fumiers de type II. La valeur agronomique du fumier est basée sur les normes Corpen pour les rejets par animaux. La totalité du fumier sera épandu sur les terres de la SCEA Thierry.

Il n'y a pas de stockage de fumier sur le site, ils sont exportés à la fin de chaque lot et stockés en bout de champ sur les terres de tiers. Les épandages auront lieu soit après un stockage en bout de champs sur la parcelle d'épandage soit directement après le curage.

Le stockage se fera, conformément à la réglementation :

- Sur la parcelle où le fumier sera épandu,
- Pas tous les ans au même endroit,
- Pas en zone inondable,
- Pas sur les parcelles où l'épandage est interdit.

